



ALERTE DES MAIRES

La préfète de la Charente, au vu des informations transmises par Météo-France ci-jointes et conformément au **plan départemental d'alerte météorologique**, décide la mise en place de l'

ALERTE MÉTÉOROLOGIQUE NIVEAU JAUNE

pour le phénomène **ORAGES** pour les communes de la Charente.

Durée prévue du phénomène météorologique :

22h / 2h

Evolution prévue :

Une dégradation orageuse est attendue en fin de journée sur le sud-ouest de l'Aquitaine puis remonte vers le nord-est en impactant le nord de la région (Gironde, Lot-et-Garonne et Dordogne) en début de nuit de lundi à mardi. A son passage on attend, des cumuls de pluies de l'ordre de 30 à 50 mm en peu de temps (voire 60 mm localement) ainsi qu'un risque de grêle.

A noter également qu'on attend quelques rafales de l'ordre de 70 à 80 km/h sous les orages.

Par la suite et en cours de nuit de lundi à mardi, cette dégradation remonte vers le nord et impacte l'ouest Limousin et l'est Poitou-Charentes, il est ainsi possible que les départements de la Vienne, de la Haute-Vienne ainsi que de la Charente soient également concernés par des cumuls de pluies de l'ordre de 30 à 50 mm en peu de temps ainsi que par un risque de grêle, l'incertitude est un peu plus marquée sur ces 3 départements que sur les départements en vigilance orange.

Vous pouvez vous tenir informés de l'évolution de la situation
soit sur le site www.meteo.fr ■ soit au **05 67 22 95 00**

Il est demandé aux maires de prendre toute mesure d'information et de protection des populations, notamment :

- d'interdire les manifestations de plein air prévues dans leur commune ;
- d'évacuer les chapiteaux ;
- de prévenir et mettre à l'abri les populations hébergées en plein air ;
- d'interdire des voies de circulation s'il le juge nécessaire ;
- d'informer la population des conseils de comportement suivants :

CONSEILS DE COMPORTEMENT

- A l'approche d'un orage, prenez les précautions d'usage pour mettre à l'abri les objets sensibles au vent.
- Ne vous abritez pas sous les arbres.
- Evitez les promenades en forêts et les sorties en montagne.
- Evitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques.
- Signalez sans attendre les départs de feux dont vous pourriez être témoins.

A Angoulême, le 11 septembre 2023

Pour la préfète, et par délégation,
la sous-préfète, directrice de cabinet,



Sarah GEORGE